CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

COLLECTIVITE D'OUTRE-MER DE SAINT-BARTHELEMY

CONVENTION DE PARTENARIAT

ANNEXE TECHNIQUE n° 1- 2020 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2020 – 2022

Entre,

Le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), représenté par son Président, Monsieur François DELUGA,

Et,

La Collectivité d'Outre-mer de Saint-Barthélemy (COM de Saint-Barthélemy), représentée par son Président, Monsieur Bruno MAGRAS

Il est convenu ce qui suit :

Article 1er : Objet

La présente annexe technique est celle prévue à l'article 3.2 de la convention de partenariat entre le CNFPT et la COM de Saint-Barthélemy pour la période 2020 – 2022. Il s'agit de l'annexe technique qui correspond au descriptif chiffré de la première année de la convention, soit l'année 2020.

Article 2 : Descriptif du programme prévisionnel

Une réserve de 10 jours en catégorie 1 est prévue au budget, pour répondre aux besoins éventuels identifiés par les décideurs en cours d'année 2020. Selon les cas, cette réserve pourra être utilisée totalement, partiellement ou pas du tout, pour des missions de catégorie 1, 2 ou 3.

Le programme prévisionnel pour l'année 2020 est établi par objectifs et par thèmes, avec les prévisions suivantes :

1) **Former à la législation douanière tenant compte des spécificités de Saint-Barthélemy**

La formation concerne l'ensemble des agents du service Douane et droit de quai. Elle a pour objet de leur permettre de maîtriser les différentes procédures de dédouanement et de contrôles des voyageurs et dresser le constat des éventuelles infractions. Une plateforme de télé-déclarations est mise en œuvre à Saint-Barthélemy. Les thèmes demandés pour la formation concernent notamment la visite des marchandises, le contrôle des voyageurs, le relevé des infractions. Deux experts assureront en co-animation cette formation réalisée sur place.

1 mission de formation de 5 jours pour deux experts, soit un total de 10 jours en catégorie 2

2) **Elaborer le Règlement Opérationnel et le Règlement Intérieur du STIS**

Cette action s'inscrit dans la suite des missions réalisées antérieurement au STIS, en particulier sur l'élaboration du Schéma Territorial d'Analyse et de Couverture des Risques effectuée en 2019. Les évolutions issues de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 seront prises en compte dans les documents à formaliser. L'expert du CNFPT travaillera en collaboration avec le chef de service, les agents du STIS et la Direction des Ressources Humaines pour la rédaction des documents, pour partie sur place et pour partie à distance : 1° mission à distance sur la préparation du Règlement Opérationnel (RO) ; 2° mission sur place pour finaliser le RO, permettre le transfert des savoir-faire et préparer le Règlement Intérieur (RI) ; 3° mission à distance pour finaliser le RI.

3 missions : 2 à distance (2 x 5 jours) et une sur place (5 jours), pour un total de 15 jours en catégorie 1

3) **Elaborer les référentiels de compétences des agents dans le cadre du projet de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences de la COM**

En 2019, une mission a concerné l'appui méthodologique à la finalisation des fiches de poste des agents, en concertation avec les agents du service RH et les chefs de service. En 2020, il s'agira d'élaborer les référentiels de compétences, avec l'accompagnement méthodologique de l'expert. Des visioconférences permettront tout d'abord de préparer la mission sur place et la mobilisation des acteurs ; la mission sur place sera destinée à l'appropriation des savoir-faire, des méthodes et des outils pour la construction des référentiels de compétences par des groupes de travail ; après la mission sur place, un suivi sous forme de visio-conférences à programmer tout au long de l'année 2020 sera mis en œuvre. La démarche nécessitera une prolongation au premier semestre 2021, compte tenu du nombre d'agents et de services concernés.

1 mission sur place de 8 jours, précédée de visioconférences préparatoires (0,5 jour), et suivie de 8 à 10 visioconférences, (pour une équivalence de 2,5 à 3,5 jours), soit un total de 11 à 13 jours en catégorie 1 pour l'année 2020.

4) Formation à la gestion administrative et statutaire des agents du service Ressources Humaines de la COM

L'année 2019 a été marquée par le départ et l'arrivée d'agents au service Ressources Humaines de la COM, ce qui a entraîné une répartition différente des missions au sein de l'équipe, dans une perspective de plus grande polyvalence. Les agents concernés ont besoin d'acquérir ou de conforter des connaissances et des savoir-faire sur différentes pratiques, réglementations et outils : l'accès à la fonction publique territoriale et la procédure de recrutement ; le déroulement de carrière et la cessation d'activité ; la gestion de l'entretien professionnel et de la formation ; la gestion du temps de travail, les absences, les autorisations et maladies ; les règles d'organisation, de gestion et de communication du dossier individuel ; le régime de retraite des titulaires et des non-titulaires ; la gestion de la paie. Avant et/ou après la mission de formation prévue sur place, un appui pourra être apporté à distance par l'expert, sous la forme de visio-conférences, pour répondre à d'éventuels besoins de l'équipe sur des points spécifiques et urgents.

1 mission sur place de 5 jours, complétée si besoin d'un accompagnement à distance par visio-conférences, d'une durée de 0,5 à 2 jours, soit au maximum 7 jours en catégorie 2

5) Etat des lieux de l'instruction des permis de conduire

La direction de la circulation routière et des transports routiers de la COM est chargée de l'instruction des permis de conduire, compétence transférée à l'occasion de la loi organique de juillet 2007. Cette instruction pose de nombreux problèmes, notamment du fait d'un manque de formation et d'accompagnement des agents concernés lors du transfert de cette mission de la préfecture à la COM. L'état des lieux doit permettre d'identifier le fonctionnement et les pratiques des acteurs internes et externes, avec les ressources et les contraintes, repérer les causes des dysfonctionnements, préciser les besoins de formation et proposer des remédiations.

1 mission de 5 jours de catégorie 1

Conformément à l'article 4 de la convention qui prévoit une modulation du coût des prestations en fonction du type d'actions à réaliser, les actions sont classées en trois catégories suivant leur typologie :

- catégorie 1 : actions de conseil et d'expertise, états des lieux et préconisations
- catégorie 2 : formations, formations-actions, conception et animation de séminaires
- catégorie 3 : stages pratiques d'immersion au CNFPT ou dans une structure territoriale de métropole, **en lien avec les projets spécifiques de la COM**

Chaque mission, suivant son classement dans une catégorie, sera rémunérée sur la base d'une valeur de la journée d'intervention, de formation ou d'immersion. Ces valeurs sont fixées comme suit :

- catégorie 1 : 450 €
- catégorie 2 : 350 €
- catégorie 3 : 150 €, avec un maximum de 750 € pour un stage de 5 à 20 jours auprès de la même structure.

Les frais de pilotage du programme s'élèvent à 25% du coût des prestations.

Les frais de structure et de gestion s'élèvent à 10% du coût du programme (prestations + frais de pilotage).

Article 3 : Autres actions

Si des actions ponctuelles, décidées en cours d'année, entraînent un surcoût au montant maximum de l'article 4, elles seront entérinées par la passation d'avenants à la présente annexe technique.

Article 4 : Estimation du programme prévisionnel

Le programme prévisionnel ci-après correspond au descriptif prévisionnel de l'article 2. Il correspond à un maximum en termes de coût d'intervention sur l'année. Lorsqu'une fourchette de jours a été prévue, c'est le maximum de la durée qui est retenu dans le tableau ci-après.

Le nombre de jours par catégorie d'action n'est qu'estimatif et pourra être éventuellement dépassé, dans la mesure où le coût global final annuel est inférieur ou égal au coût prévisionnel ci-après.

Désignation	Unité	Valeur	Nb	Total
Catégorie 1	Jour	450 €	33	14 850 €
Catégorie 2	Jour	350 €	17	5 950 €
Catégorie 3	Jour	150 €	-	-
Catégorie 1 (en réserve, pour toutes catégories, selon les besoins en cours d'année 2020)	Jour	450 €	10	4 500 €

Sous total			25 300 €
Frais de pilotage de projet (25%)			6 325 €
Total actions + gestion du projet			31 625 €
Frais de structure et de gestion (10%)			3 162,50 €
Total année 2020			34 787,50 €

Fait à PARIS en 6 exemplaires, le avril 2020

Pour le CNFPT, par délégation
La Directrice générale

France BURGY

Pour la COM de Saint-Barthélemy
Le Président

COLLECTIVITÉ DE SAINT-BARTHÉLEMY
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
RESSOURCES HUMAINES

Bruno MAGRAS